

ORBAN (Paul Léon Marie Joseph Armand), Magistrat, Fonctionnaire, Avocat, Homme d'affaires et Conseiller de législation (Anderlecht, 30.4.1884 - Bruxelles, 23.3.1972). Fils de Louis et de Lesigne, Julie ; époux de De Coster, Laure.

Né dans un foyer profondément chrétien, Paul Orban, après des humanités classiques au collège St-Michel de Bruxelles, fit ses candidatures en philosophie et lettres à l'Institut St-Louis de Bruxelles, pour obtenir brillamment son diplôme de docteur en droit à l'Université catholique de Louvain le 7 octobre 1907.

Engagé le 7 octobre 1908, à la veille de la reprise du Congo par la Belgique, il arrive à Boma le 7 janvier 1908, le premier des nouveaux magistrats de la souveraineté belge. Ce fut comme substitut suppléant à Boma, mais peu après, en mars 1909, il gagnait la Province orientale où on le rencontre à Stanleyville, Ponthierville, Basoko et dans l'Aruwimi. Il passe à Coquilhatville en août 1910 et quitte la Colonie le 3 août 1911.

Il profite de son congé pour se marier. Nommé substitut du procureur d'Etat près le tribunal de 1^{re} instance de Stanleyville, il débarque à Boma avec son épouse le 6 mars 1912 et gagne son poste. Quelques mois après naît sa fille aînée, Geneviève.

Fonder une famille européenne au Congo à l'époque tenait de l'aventure, la mortalité infantile étant énorme. Quand son épouse attend à nouveau famille, Paul Orban sollicite un congé anticipé pour raisons de santé, s'embarque pour l'Europe le 29 août 1913 et obtient démission honorable de ses fonctions le 2 mars 1914. Sa seconde fille, Jacqueline, voit le jour en Belgique en 1914.

Il s'inscrit au barreau de Bruxelles et prête serment le 25 mai 1914, comme stagiaire de Me Wenseleers. Il ne pratiquera pas longtemps. Mobilisé le 1^{er} août au 2^e régiment de ligne, il laisse sa famille en territoire occupé, participe aux combats, est nommé caporal le 2 décembre, sergent le 18 décembre et adjudant le 6 juin 1915 comme candidat sous-lieutenant. Mais le Congo a besoin, lui aussi, de serveurs.

Nommé administrateur territorial principal, il s'embarque à Londres le 31 juillet 1915, arrive sur le territoire du Katanga le 30 août et y est désigné comme chef du service administratif de la Justice puis, le 3 novembre, comme chef du service des Secrétariats f.f. Le 11 janvier 1916, il est mis à la disposition du district de Lomami et est promu adjoint supérieur le 1^{er} juillet 1917. Bientôt commissaire de district adjoint, il administre le Sankuru. Il se dévoue lors de l'épidémie de grippe espagnole. Son départ fit l'objet d'une émouvante manifestation de sympathie. Il quitte la Colonie le 23 décembre 1919 et obtient démission honorable de ses fonctions le 29 août 1920. Il retrouve les siens. Deux autres enfants, Janine et Paul, viendront plus tard égayer son foyer.

D'avril 1920 à mai 1922, comme directeur, il fait partie du Ministère des Affaires économiques.

Le 10 juillet 1922, il se réinscrit au barreau de Bruxelles avec dispense des obligations de stage. Il le quittera le 1^{er} juillet 1932 et sera inscrit sur la liste des avocats honoraires. C'est que ses compétences administratives et économiques, son goût pour les questions sociales, l'ont amené à devenir avocat-conseil de diverses sociétés coloniales, surtout du groupe Empain. Dès 1929, ces liens se sont resserrés pour finir par absorber toutes ses activités.

Secrétaire général près la direction de la C.I.M. (Compagnie industrielle commerciale du Maniema) et de ses filiales de 1929 à 1932, il est membre du Comité minier des Grands Lacs, chef du contentieux de multiples sociétés coloniales, secrétaire général puis administrateur. Ses fonctions sont diverses dans plusieurs filiales, mais il s'occupe spécialement de l'Auxilacs et est fondé de pouvoir des C.F.L. (Chemins de Fer des Grands Lacs) dont il dirige les services fonciers

et miniers.

Ses responsabilités l'amènent à effectuer un nouveau séjour au Congo, de mai 1945 à septembre 1946, comme administrateur fondé de pouvoir du C.F.L. pour assumer la direction intérimaire en Afrique des affaires de son groupe.

Mais son penchant pour le droit social s'affirme de plus en plus ; il commence à rédiger les études juridiques qui feront de lui le plus grand spécialiste colonial de la législation du travail. Il est cofondateur, en 1950, du *Journal des Tribunaux d'Outre-Mer*. Il a soixante-six ans. Dès lors il explose : pendant dix ans, la lave de ses publications coule à jets continus, notamment son monumental traité des « Contrats et Obligations ».

Il est nommé membre de diverses commissions gouvernementales et paritaires ; cette activité l'amène normalement à sa désignation, en 1953, de membre du Conseil colonial, par après Conseil de Législation. Ses rapports au Conseil sont particulièrement remarquables dans son domaine de prédilection.

Ardent colonial, conseiller depuis 1933 du Cercle royal africain, il n'hésite pas à donner des conférences dans des établissements d'études secondaires, mais toujours dans le même sens : une carrière coloniale est une vocation de dévouement au service des Africains. Dès avant la Seconde Guerre mondiale, il déplorait que les autochtones n'aient pas encore accès aux cadres supérieurs.

A septante-trois ans, il est officiellement pensionné, mais poursuit une activité partielle au sein de son groupe. Octogénaire, on le voit encore se dépenser pour l'une ou l'autre cause. Il décèdera, actif jusqu'au bout, dans sa quatre-vingt-huitième année, suivi de peu par son épouse.

Homme d'études engagé dans le monde des affaires, affable, d'un grand bon sens, l'honnêteté incarnée, Paul Orban, malgré ses fonctions patronales, se montra un esprit social hardi, en avance sur les événements.

Chrétien convaincu, il se dévoue avec discrétion au service de son prochain, à titre personnel ou au sein de diverses œuvres ; c'est ainsi qu'il fut notamment visiteur de prison.

Plusieurs de ses descendants ont suivi son exemple de dévouement à autrui et à la chose publique.

Distinctions honorifiques : Commandeur de l'Ordre royal du Lion ; Officier de l'Ordre de la Couronne ; Chevalier de l'Ordre de Léopold ; Médaille civique de 2^e classe (maladies épidémiques) ; Etoile de service avec trois raies ; Médaille de la Victoire ; Médaille commémorative de la guerre 1914-1918 ; Sept chevrons de front ; Médaille de la restauration nationale.

Publications : Divers : Droit minier du Congo belge (Bruylant, 1938). — Le contrat d'emploi (Larcier, 1949). — Le contrat de travail (Larcier, 1955). — Droit civil du Congo belge, t. II (Larcier, 1956, 749 pp.). — Rôle social de l'Européenne dans la communauté congolaise (*Le Soir*, avril 1958). — Les allocations familiales au Congo (communication à l'Acad. R. Sci. Outre-Mer, novembre 1958). — Préface à G. Cepelle, « Les permis de travail ».

Au C.R.A. : une vingtaine de rapports sur divers décrets (1953-1962). *Au J.I.O.* : une centaine de notes de jurisprudence, de recensions et d'articles de longueurs diverses (1950-1961).

27 janvier 1988.

J. Sohier.

Références : Matricule des A.E. 1.099 bis. — Registre matricule 53.085 (2^e de ligne). — *Bull. Int. coloniaux belges* 1.2.53. — *Rev. col. belge* 15.2.53. — *Belga* 29.1.53 et 8.4.54. — *Courrier d'Afrique* 25.1.58. — *Journal des Tribunaux*, nov. 1972. — F. Grévisse, *Evocations haut-katangaises*, manuscrit inédit. — *Souvenirs personnels de Madame André Huens*.